



Résolution : suite à la réponse municipale à l'interpellation INT 03-2026 « Projet GED : renforcer la gouvernance des projets transversaux et l'information du Conseil communal »

Prilly, le 5 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Cette interpellation vient de la commission qui a examiné le préavis 13-2026. La commission avait relevé que le crédit complémentaire arrivait devant le Conseil une fois la dépense faite.

Dans sa réponse, la Municipalité fait part de sa volonté de renforcer le suivi et la visibilité des projets communaux, et d'informer le Conseil en temps utile. Je dépose une résolution qui donne une forme à cette information.

Le préavis 13-2026 contient ^{en page 4/6} ~~un~~ tableau qui donne, pour la GED, le crédit voté, le montant consommé, le reste à faire et le coût final. La Municipalité informe déjà le Conseil par ses communications. La résolution propose d'y joindre ce même tableau deux fois par an, pour les projets en cours. ^{de formuler ceci et}

J'ai aussi une question sur la suite de la GED. La Municipalité annonce une réévaluation des besoins puis, le cas échéant, un nouveau préavis. Dans quel délai prévoit-elle de revenir devant le Conseil ? Ce préavis présentera-t-il le périmètre de la phase 2 et le coût annuel de fonctionnement ?

Texte de la résolution

Le Conseil communal ^{demande} ~~souhaite~~ que la Municipalité joigne à ses communications, deux fois par an, l'état des projets en cours financés par un crédit d'investissement : crédit voté, montant engagé, estimation du coût final et délai. Il souhaite être saisi par préavis dès qu'un dépassement de crédit est prévisible.

Javier Bardelloni

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Signature</u>
Bardelloni	Javier	
Despands	Guillaume	
Drayer	Blaise	
Garcia	Juliette	
GENRE	Noëlle	